



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20067436

Déposé / Reçu le

09 JUN 2020

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0421 350 479**

Nom

(en entier) : **HELP ANIMALS**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **203, rue Bollinckx 1070 Anderlecht**

**Objet de l'acte : A.G. EXTRAORDINAIRE DU 14/12/2019 - MODIFICATION DES STATUTS
(OBJET SOCIAL) - ELECTION DE MEMBRES EFFECTIFS
SUPPLEMENTAIRES - DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
SUPPLEMENTAIRE-**

Réunie le 14/12/2019, l'A.G.extraordinaire de l'ASBL HELP ANIMALS a décidé :

1/ de modifier son objet social, comme suit:

Les mots "héberger temporairement les animaux de personnes placées dans l'incapacité de s'en occuper en raison de circonstances de force majeure" sont supprimés de l'objet social tel que précisé par l'article 4 des statuts coordonnés de l'ASBL du 27/12/2005 (Moniteur belge du 27/01/2006);

L'activité de pension pour chats est dès lors supprimée.

2/ d'élire en qualité de nouveaux membres effectifs, supplémentaires :

-Monsieur Guy DAVID, N.N. 52.04.12-019.62, domicilié à 1700 Dilbeek, Henri Moeremanslaan, 129

-Monsieur Christian DE MEYER, N.N. 54.12.10-177.62, domicilié à 1480 Tubize, rue Lacroix, 1 -b 202

3/ de compléter le C.A.réelu lors de l'A.G. ordinaire du 02/09/2019 (Moniteur belge du 02/09/2019) en désignant un septième administrateur en la personne de Monsieur Roland DENIS, N.N. 53.08.21-151.97, domicilié à 1670 Pepingen, Trop 15 B.

signé, Jean-Jacques PEGORER, président-administrateur et administrateur-délégué de l'ASBL

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 16/06/2020 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).